

## BGE 71 II 36

Bundesgericht (BGE), 1945-02-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bge\\_71\\_II\\_36](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bge_71_II_36)

FR: ATF 71 II 36

IT: DTF 71 II 36

### Volltext

36 Motorfahrzeugverkehr. N° 11. V. MOTOR~AHRZEUGVERKEHR CIRCULATION DES VEIDCULES AUTOMOBILES 11. Extrait del'Arr~t de la Ie Cour eivile, du 20 fevrier 1945, dans Ia cause « La Bäloise » contre Dame Fontannaz. Oirculation routüre. Accident MUse par de'Uf}; aUtomobiles. Repara- tion du tOrl moral. Art. 38 et 42 LA. Les detenteurs ne sont tenus de reparer solidairement le tort moral que si l'un et l'autre s'out en faute et que Je m&ne bien immateriel du lese soit atteint. Motorfahrzeugverkehr " Verursachung eines UnfaUes durch zwei Automobile; Genugtuung. Art. 38 und 42 MFG. Die Halter haften für eine Genugtuungssumme nur solidarisch. wenn heide ein Versohulden trifft und dasselbe immaterielle Gut des Geschädigten verletzt ist. Legge sulla circolazione degli autoveicoli. Infortunio cagionato da due automobili. Danno morale. Art. 38 e 42 LCAV. I detentori sono tenuti aHa riparazione del danno morale in solido s010 nel oaso in cui entrambi siano in oolpa ed abbiano oontri- buito alla lesione del medesimo bene immateriale del danneg- giato. L - Le litige ne porte que sur la reparation du tort moral reclamee par la demanderesse, dame Fontannaz, et refusee par la defenderesse, « La Baloise ». L'art. 42 LA ne permet au juge d'accorder au Iese une « indeninite equitable » outre la reparation du « dommage constaM » que si le detenteur ou une. personne dont il est responsable a commis une faute. Aucune faute n'est imputee au detenteur de l'autocar postal qui le conduisait lui-meme. nest acquis au debat que l'accident a ete cause par la faute lourde du detenteur et conducteur de la ca- mionnette, lequel n'a pas respecte la priorite du vehicule circulant sur la route principale (art. 27 LA) et a pris a la corde le tournant a gauche (art. 26 LA), aggravant encoresa faute par le fait qu'll longeait une maison qui empechait de le voir avant son arrivee sur la route. Aussi la. demanderesse ne deduit-elle la responsabilite de la defenderesse que de la solidariM statuee par l'art. 38 LA Motorfa.hrzeugverk&hr. N0 11. 37 « lorsqu'un dommage est cause par plusieurs vehicules a.utomobiles ». De meme l,e Tribunal cantonal admet que c'est par suite de cette solidarite que les detenteurs des deux vehicules doivent reparer tout le prejudice cause au tiers, y compris le tort moral du moment que l'un d'eux est en faute. 2. - La defenderesse combat avec raison cette interpre- tation de la. loi. L'art. 38 LA a pour base l'art. 37. Son application sup- pose qu'un domma.ge a eM « causa» selon l'art. 37 par plu- sieurs vehicules. Si la solidarite n'etait instituee pour cette eventualite par la disposition spaciale de l'art. 38, son existence se daterminerait suivant les principes ganeraux dudroit commun, soit notamment d'apres les art. 50 et 51 CO; en cas de faute commune, solidarite parlaite (art. 50), en casde causes concurrentes, sans communaute de faute, solidariM dite imparlaite (art. 51). L'art. 38 LA edicte une regle uniforme pour la reparation du dommage que les detenteurs des differents vehicules qui l'ont causa doivent au tiers Iese : qu'il y ait eu faute ou non, illes rend completamente solidaires selon l'art. 50 CO. La faute imputable a l'un ou a l'autre n'importe que pour leurs rapports reciproques (art. 38 aI. 2). Cette reglementation ne vaut que pour la reparation du « dommage» «< Schaden »). Par ces mots, le Iegislateur ne vise



nel precedente processo, la società è stata attrice ; - attiene solo ai motivi di nullità sui quali è stato pronunciato il giudizio. Der Beklagte ist Inhaber der Patente Nr. 125848 und Nr. 151544. Die Firma Gebr. Tüscher & Co., deren Betriebsleiter und unbeschränkt haftender Gesellschafter der Kläger heute ist, hatte im Jahre 1932 Klage auf Nichtigkeits-erklärung dieser Patente eingereicht, war aber damit abgewiesen worden (Urteil des Bundesgerichts vom 20. Fe-

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.